



Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHÖLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Denis HOUCHOT à Mme Geneviève PARIS
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2024**

NUMEROS DELIBERATIONS	INTITULE DES DELIBERATIONS	RESULTAT DU VOTE
2024/26-09/01	Rapport d'activités 2023 - Approbation	Unanimité
2024/26-09/02	Frais de déplacements des élus – Mandats spéciaux	Unanimité
2024/26-09/03	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Refus d'exonération pour 2025	Unanimité
2024/26-09/04	Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion de la Nièvre pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au titre de l'année 2025	Unanimité
2024/26-09/05	Festival de Lecture Jeunesse 2025 - Demandes de subventions	Unanimité
2024/26-09/06	Projets inscrits au PCSES et au CTL – Demande de subventions 2024- DGD	Unanimité
2024/26-09/07	Réseau des médiathèques – Demande d'adhésion à l'ABF et l'Agence Livre et Lecture BFC	Unanimité
2024/26-09/08	Demandes de subventions pour les travaux de mises en défens auprès du FEADER et de la Région Bourgogne-Franche-Comté	Unanimité
2024/26-09/09	Demandes de subventions pour l'étude de nouvelle structure porteuse du Contrat Territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de la Région Bourgogne Franche Comté	Unanimité
2024/26-09/10	Demandes de subvention au titre du fond de Prévention des risques naturels majeurs pour des animations scolaires de sensibilisation au risque inondation	Unanimité
2024/26-09/11	Avenant n°1 de prolongation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium	Unanimité
2024/26-09/12	Modalités de financement du service Prévention, Collecte et Traitement des déchets	Unanimité

2024/26-09/13	Renouvellement de la convention de collaboration en matière de développement économique entre la Communauté d'agglomération de Nevers, la Communauté de communes Cœur de Loire et la Communauté de communes Les Bertranges	Unanimité
2024/26-09/14	Cotisation Foncière des Entreprises – Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités Revitalisation	Unanimité
2024/26-09/15	Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G du Code Général des Impôts	Unanimité

Sylvain COINTAT
Président



Geneviève PARIS
Secrétaire de séance

